

Le programme canadien d'efficiace physique a été mis sur pied pour encourager les jeunes de 7 à 17 ans à rechercher activement la bonne santé physique et l'excellence. Il est administré par la Direction, qui remet des écussons de bronze, d'argent et d'or ainsi que des prix d'excellence d'après les résultats du test. Ce test populaire est largement utilisé par les écoles et les organismes pour la jeunesse. En 1977, le 5,000,000^e prix a été remis à un étudiant de Calgary.

Un des programmes les plus connus est le programme de démonstrations sportives, qui fait la tournée du Canada chaque été et offre à la population l'occasion de s'initier à diverses activités physiques, par exemple skier sur de la neige artificielle, patiner sur une surface de plastique spéciale ou frapper une balle lancée par une machine automatique.

Les résultats de l'enquête de 1976 sur la santé et le sport menée par la Section de la recherche en collaboration avec Statistique Canada seront utilisés à tous les paliers de gouvernement et par des organismes privés pour évaluer les programmes actuels de sport et de conditionnement physique et pour en élaborer de nouveaux.

En octobre 1977, un document sur le rôle du gouvernement fédéral en matière de sport amateur a été publié pour être étudié par les organismes, personnes et paliers de gouvernement intéressés. Des réunions ont eu lieu dans tout le Canada et de nombreux mémoires ont été présentés. Ce processus devrait se terminer par un énoncé de principe qui assurera le développement soutenu des sports au Canada. Des discussions analogues sont prévues sur la condition physique et les loisirs en vue d'établir une approche globale pour la participation des Canadiens à des programmes de conditionnement physique et à des activités récréatives et sportives.

5.4.4 Recherche, planification, normes et consultation

Conseil de recherches médicales. La plupart des subventions fédérales à la recherche en sciences sanitaires dans les universités et les hôpitaux sont accordées par l'intermédiaire du Conseil de recherches médicales, lequel est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Conseil fournit des subventions d'exploitation et d'équipement à l'appui de projets de recherche et aide directement un nombre limité de chercheurs et de stagiaires en recherche. Il offre également des incitations au développement de la recherche dans des secteurs hautement productifs où l'on peut s'attendre à des contributions importantes et dans des domaines ou des régions où la recherche est insuffisante. Il fournit une aide financière pour des réunions, des activités scientifiques internationales et des échanges de scientifiques.

Programme national de recherche et de développement sanitaires. Le programme national de recherche et de développement sanitaires permet au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'obtenir des renseignements et d'évaluer et d'élaborer de nouveaux moyens pour la réalisation des grands objectifs du ministère qui comprennent la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des Canadiens. Ces objectifs englobent la réalisation des aspirations provinciales similaires présentant un intérêt ou comportant des implications au niveau national.

Le programme est conçu pour encourager et soutenir la formulation, l'essai, l'évaluation et le développement d'idées et de propositions émanant de personnes et d'organismes qualifiés (autres que des ministères et fonctionnaires fédéraux), et la création, le développement et le maintien d'un groupe adéquat de chercheurs canadiens très compétents dans le domaine des soins médicaux, qui comprend entre autres les risques sanitaires que présente l'environnement, la biologie des populations humaines, les modes de vie et l'organisation des services de santé.

Statistique sanitaire. La Division de la santé de Statistique Canada a mis au point des systèmes de collecte de données sur les statistiques de l'état civil, sur les maladies spéciales, sur la main-d'œuvre sanitaire ainsi que sur les soins dans les hôpitaux et les établissements d'hébergement. Les services de la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social recueillent des données sur les produits sanitaires, les risques sanitaires et certains genres de maladies. Dans la